

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Protocole de Partenariat : des partenaires auprès du Service Éducatif de prévention d'Orléans



Afin de développer et de renforcer les actions menées par le Pôle Prévention Réussite (PPR) de la Ville d'Orléans, un protocole de partenariat a été signé le vendredi 20 avril, par Florent Montillot, Maire-Adjoint en charge de l'Éducation, de la prévention et de la réussite éducative, avec une soixantaine d'entreprises et de bénévoles qui souhaitent s'investir auprès des jeunes suivis par le Service Éducatif de Prévention d'Orléans.

Le protocole de partenariat du Service Éducatif de prévention d'Orléans

Pour rendre toujours plus efficaces et pertinentes les actions entreprises par le Service Éducatif de prévention (SEP), la Ville d'Orléans a lancé un appel à tous ceux qui souhaitent s'investir auprès des jeunes accompagnés. Trois entreprises et près d'une soixantaine de bénévoles ont répondu à cette proposition de partenariat, officialisée (ou concrétisée) le vendredi 20 avril 2018. Organisation d'événements pour créer du lien au sein d'un quartier, chantiers éducatifs, conseils, « tutorat », propositions de stages et d'emplois, toutes les propositions qui permettent d'apporter un soutien, en accord avec un éducateur référent, sont envisageables. Ces partenaires pourront partager leur expérience afin d'élargir le tissu relationnel du public aidé.

Le Pôle Prévention Réussite d'Orléans

Créé en 2006, le Pôle Prévention et Réussite (PPR) de la Ville d'Orléans a pour missions de mettre en œuvre la politique en la matière et de coordonner l'ensemble des actions relevant des champs de la Prévention, de la Parentalité, de la Réussite Éducative et de la Prévention contre la récidive. Créé en 2014, le Service Éducatif de Prévention (SEP) apporte aux jeunes en difficulté, de 11 à 21 ans, un soutien éducatif afin qu'ils renouent avec l'apprentissage et la réussite. Un plan de prise en charge éducative individualisé est établi, composé d'un volet de parentalité, de soutien éducatif et psychologique, de rattachage scolaire et d'insertion socioprofessionnelle. Les jeunes sont reçus par les éducateurs, au sein des Maisons de la Réussite. L'accompagnement éducatif consiste alors à nouer une relation de confiance avec les personnes reçues pour leur permettre d'aborder progressivement leurs problématiques et d'y faire face. Deux dispositifs d'accompagnement sont possibles :

- Le dispositif « Passerelle », qui donne la possibilité aux collégiens en situation de décrochage scolaire de reprendre une scolarité apaisée et de réamorcer une spirale vertueuse.
- Le dispositif « Plateforme », qui s'adresse aux jeunes ayant quitté le système scolaire sans aucune solution alternative. Des chantiers éducatifs, des activités mécaniques pour acquérir les premières expériences professionnelles ou encore des actions citoyennes leur sont proposées.

**Plus d'informations sur orleans-metropole.fr
ou auprès du Pôle Prévention Réussite - 02 38 68 46 65 - 69 rue Bannier à Orléans**